

DATE DE CONVOCATION
17/06/2024

DATE D’AFFICHAGE
17/06/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
26
PRÉSENTS
19
VOTANTS
25

L’an deux mille vingt-quatre, le **lundi 24 juin**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, Mme Monique BOBLIN, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, Mme Isabelle PIERRE, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI.

Absents excusés

Mme Marie-France MOLLET donne pouvoir à Mme Nelly AUBRON
M. Bruno LECŒUR donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE
M. Patrick DESVAGES donne pouvoir à Mme Sophie MOBASHER
M. Didier HERGAS donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL
Mme Magali LE BLAIS donne pouvoir à Mme Sara ROUZIÈRE
M. Bertrand VERSTRAETE donne pouvoir à M. Damien de WINTER

Absent non excusé

M. Abdellah FAWZI

Secrétaire de séance : Mme Marie-France LEBON

Délibération n° 24.06.24/03

Objet / Décision modificative n° 2 du BP 2024

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de procéder à une décision modificative du budget primitif 2024.

Monsieur le Maire précise que l’objet de cette décision modificative porte sur la reprise du correct montant du résultat de clôture 2023 de la section d’investissement, qui avait été minoré par erreur.

L’écriture comptable afférente à cette décision modificative se formalise comme suit :

Reprise du correct montant du résultat de clôture 2023

Section d’investissement	Opération 910 – Article comptable 21318	Chapitre 001 – Solde d’exécution de la section d’investissement
Crédit	+ 39 272.08 €	+ 39 272.08 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

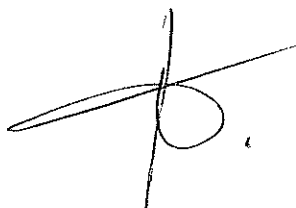
VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le rapport de Monsieur le Maire ;

DECIDE d'adopter la décision modificative n° 2 du BP 2024, telle que mis en évidence ci-avant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Marie-France LEBON



Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20240624-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024